



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 52 DU 1ER SEPTEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique Publications*

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 1er septembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 1er septembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire administratif

Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.....	5
Objet : Mission d'enquête "calamités agricoles".....	5
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES.....	6
Bureau de la réglementation et des élections.....	6
- Objet: Arrêté DRCL - 2010 n° 597. Election complémentaire de cinq conseillers municipaux de Saint-Augustin-des-Bois les 19 et 26 septembre 2010.....	6
CONSEIL GENERAL ET DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE.....	8
- Objet: Arrêté N° : SG/MAP N° 2010-307, portant composition de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.....	8

II – AUTRES

CABINET.....	11
Service interministériel de défense et de protection civile.....	11
- Objet: BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE - Année 2010.....	11
.....	14
CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET.....	14
- Objet: Concours interne sur épreuve d'agent de maîtrise spécialisé restauration, paru dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire du mois d'août 2010. Annulation.....	14

I - ARRETES

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Objet : Mission d'enquête "calamités agricoles"

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les conditions météorologiques récemment enregistrées et particulièrement le déficit pluviométrique,

VU le décret n° 2007-592 du 24 avril 2007 relatif à l'indemnisation des calamités agricoles,

VU la demande formulée conjointement par le Président de la Chambre départementale d'Agriculture et la Présidente de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, en date du 24 août 2010,

VU les experts proposés par le Président de la Chambre d'Agriculture, SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires,

DECIDE

ARTICLE 1 La mission d'enquête chargée d'estimer sur le terrain les dégâts produits par la sécheresse est composée comme suit :

M. Pascal GALLARD , exploitant agricole à St Florent le Vieil,

M. Michel BROSSIER, exploitant agricole à St Hilaire des Bois,

M. Alain CHOLET, exploitant agricole à La Poitevinière,

M. Dominique JANUS, exploitant agricole au Guédéniau,

MM. Sylvain DAURY et François BATAIS, chargés d'expertise,

M. Gilles MENARD, Direction Départementale des Territoires.

ARTICLE 2 Cette mission d'enquête est chargée de vérifier et d'évaluer la réalité et la gravité des dommages subis par les exploitations agricoles. Deux journées de déplacement sur le terrain seront organisées sur le terrain avant le 5 septembre afin de visiter un échantillon d'exploitations sinistrées représentatif des dégâts, principalement en matière de production fourragère, pouvant faire l'objet d'une éventuelle reconnaissance au titre de la procédure des calamités agricoles.

Angers, le 27 août 2010

Le Préfet,

Signé, Richard SAMUEL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la réglementation et des élections

- Objet: Arrêté DRCL - 2010 n° 597. Election complémentaire de cinq conseillers municipaux de Saint-Augustin-des-Bois les 19 et 26 septembre 2010.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral, notamment ses article L. 247 et L. 258 ;

VU l'arrêté préfectoral D1-09 n° 941 du 29 juillet 2009 modifié fixant la liste des bureaux de vote pour les élections politiques dans le département de Maine-et-Loire ;

VU la démission de M. Olivier FILLON de ses fonctions d'adjoint au maire de Saint-Augustin-des-Bois, acceptée le 20 janvier 2009 ;

VU les jugements du 3 mai 2010 du Tribunal administratif de Nantes déclarant démissionnaire d'office de leur mandat de conseiller municipal de Saint-Augustin-des-Bois MM. Patrick OUVRARD et Jean-Claude CRASNIER et Mme Geneviève POUPLIN ;

VU la démission de Mme Isabelle RENAUDEAU de son mandat de conseiller municipal de Saint-Augustin-des-Bois, reçue en mairie le 7 août 2010 ;

CONSIDERANT qu'à la suite de ces cinq démissions, le conseil municipal de Saint-Augustin-des-Bois, dont l'effectif théorique est de quinze conseillers, a perdu le tiers de ses membres et qu'il y a lieu en conséquence, en application des dispositions de l'article L. 258 du code électoral, de procéder à une élection complémentaire ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les électeurs de la commune de Saint-Augustin-des-Bois sont convoqués le **dimanche 19 septembre 2010** afin d'élire **cinq conseillers municipaux**.

Article 2 : L'élection aura lieu sur la liste électorale des citoyens français et la liste complémentaire des ressortissants de l'Union européenne pour les élections municipales, arrêtées le 28 février 2010 pour les scrutins se déroulant entre le 1^{er} mars 2010 et le 28 février 2011 et, s'agissant de la liste électorale des citoyens français, modifiée par tableau publié le 9 mars 2010.

Le tableau des rectifications opérées en vue de la présente élection complémentaire sera publié le mardi 14 septembre 2010.

Article 3 : Le scrutin sera ouvert à 8 h et clos à 18 h. Les enveloppes utilisées seront de couleur violette.

Article 4 : L'élection se déroulera au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Nul ne sera élu au 1^{er} tour de scrutin s'il n'a réuni :

- 1°) la majorité absolue des suffrages exprimés,
- 2°) un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Article 5 : Si les cinq sièges ne sont pas pourvus au 1^{er} tour, il sera procédé à un **2nd tour le dimanche 26 septembre 2010**.

L'élection aura alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Article 6 : La campagne électorale sera ouverte à compter à compter du lundi 6 septembre 2010.

Les demandes d'attribution d'emplacement d'affichage électoral doivent être formulées auprès de la mairie au plus tard le mercredi précédant chaque tour de scrutin à midi. Les emplacements d'affichage sont attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Les candidats, qui assurent leur propagande par leurs propres moyens, peuvent remettre des bulletins de vote établis à leur nom à la mairie au plus tard la veille de chaque tour de scrutin à midi ou les remettre au président du bureau de vote le jour du scrutin.

Les bulletins remis par les candidats sont imprimés en une seule couleur sur papier blanc. Ils doivent être d'un grammage compris entre 60 et 80 g au mètre carré et avoir les formats suivants : 105 x 148 mm pour les bulletins comportant un ou deux noms et 148 x 210 mm pour ceux comportant trois à trente et un noms.

Article 7 : Le mandat des conseillers municipaux proclamés élus à l'issue du scrutin expirera au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Article 8 : Le Secrétaire général de la Préfecture par intérim et le Maire de Saint-Augustin-des-Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché à la Mairie de Saint-Augustin-des-Bois.

Fait à ANGERS, le 16 août 2010

Signé : Richard SAMUEL

CONSEIL GENERAL ET DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

- Objet: Arrêté N° : SG/MAP N° 2010-307, portant composition de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

Direction générale adjointe
du développement social et de la solidarité
direction insertion et habitat

Direction départementale de la cohésion sociale

N° : SG/MAP N° 2010-307
Arrêté

portant composition de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

Le Président du Conseil général
de Maine-et-Loire

Le Préfet de Maine-et-Loire

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-187 du 26 février 2008 relatif à la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-7 ;

arrêtent

Article 1 : Une commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est créée dans le département de Maine-et-Loire

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Membres de droit :

- Richard SAMUEL, Préfet de Maine-et-Loire ;
- Jean TOUCHARD, représentant le Président du Conseil Général ;
- Frédéric DUPUIS, représentant la Mutualité Sociale Agricole ;
- Thomas GARRAULT, représentant les CAF de l'Anjou et du Choletais ;
- Jean-Luc DAVY, représentant l'Association des Maires du Maine-et-Loire ;
- Marc GOUA, représentant la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole ;

Membres avec voix consultative :

- représentant les bailleurs sociaux :
 - o Hervé GUERIN, représentant Angers Habitat,
 - o Eric LAMOULEN, représentant le Toit Angevin ;
- représentant les propriétaires bailleurs privés : Sauveur PALOMBA, représentant la chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires du Maine-et-Loire ;
- représentant les associations de locataires : Marithé HAMELIN, représentant Consommation, logement et cadre de vie ;
- représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement : Jean-Pierre BACHOWICZ, représentant l'association Habitat et Solidarité ;

- représentant les associations locales d'information sur le logement : Jack DUPE, représentant l'ADIL 49 ;
- représentant de la commission de surendettement : Flavienne CHADELAUD, représentant la Banque de France ;
- Frédérique LECAR, représentant le CIL 49 ;
- Eric COCHET, représentant l'Union des CCAS de Maine-et-Loire.

Article 3 : Les membres de cette commission sont désignés pour la durée du plan départemental d'actions pour les personnes défavorisées.

Article 4 : Le Préfet et le Président du Conseil général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Département.

Angers, le 26 juillet 2010

Le Président du Conseil général

Le Préfet

Signé, Christophe BECHU

Signé, Richard SAMUEL

II – AUTRES

CABINET

Service interministériel de défense et de protection civile

- Objet: BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE
AQUATIQUE - Année 2010.

Session du 5 mars - Croix-Rouge Française - ANGERS

BARDAINE	Cloé	25 rue François Simon - 49800 TRELAZE
BOSSAERT	Justine	49460 FENEU
CHEGANNE	Jean-Eudes	34 rue des Saulniers - 49080 BOUCHEMAINE
COCHEREL	Jean-Sébastien	31 rue de la Croix Pelette - 49000 ANGERS
COIFFARD	Benjamin	21 rue Galilée - 49000 ANGERS
DESSAUX	Alexandra	10 rue du Champs de la Croix - 49800 TRELAZE
DUVAL	Nathan	10 rue Antoine Bourdelle - 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
FROUIN	Grégory	16 rue des Vignes - 49070 BEAUCOUZE
HELBERT	Arthur	Bel Air - 53400 ATHEE
LANOË	François	11 rue de Launay - 44110 CHATEAUBRIANT
NEVEU	Alexis	19 rue de la Chapelle - 49000 ANGERS
PELTIER	Alice	66 boulevard Foch - 49100 ANGERS
QUERAUD	Jérémy	82 bis rue du Maréchal Leclerc - 49400 SAUMUR
REMOND	Morgane	6 chemin des Vieilles Fauconneries - 49130 LES PONTS DE CE
RIPAULT	Anne-Charlotte	9 rue du Sergent Bobillot - 49000 ANGERS
RIPOCHE	Hugo	L'Aubriais - 49170 ST GEORGES SUR LOIRE
ROUILLARD	Kevin	76 boulevard Henry Dunant - 49100 ANGERS

Session du 19 mars - Croix-Rouge Française - ANGERS

BABIN	Lucile	Le Pâtis - 49460 CANTENAY-EPINARD
BRICAULT	Anaïs	15 rue de la Gare - 49240 AVRILLE
CHAMPION	Florent	4 rue de la Paillette - 49800 SARRIGNE
DABURON	Anaïs	6 place de l'Eglise - 49700 FORGES
FOREST	Valentin	5 rue Prairial - 49770 LE PLESSIS MACE
KAHLOUL	Hamza	63 rue Renée - 49100 ANGERS
LABBE	Cindy	Impasse Jean Jaurès - Bâtiment B - 49000 ANGERS
LEFRANCOIS	Thomas	25 rue Manet - 49000 ANGERS
LESSIAU	Flavie	La Grange - 49140 MARCE
NEGRI	Elodie	19 rue Sidney Bechet - 49000 ANGERS
ORAIN	Mathilde	40 rue du Bac - 49000 ECOUFLANT
VACHER	Valentin	96 rue du Clos Thimeau - 49400 DAMPIERRE SUR LOIRE

Session du 22 mars - Association départementale de la protection civile - CHOLET

BAILLY	Quentin	32 rue Pineau - 49300 CHOLET
BODIN	Laure	88 rue des Bons enfants - 49300 CHOLET
BOURDILLON	Mathilde	6 rue Bayard - 49280 ST CHRISTOPHE DU BOIS
BOYERE	Adrien	Résidence Floralis - 20 rue Tournerit - 49300 CHOLET
DABIN	Justine	11 square des Charpentiers - 49300 CHOLET
DUTERIEZ	Vanessa	38 rue des Mauges - 49290 ST LAURENT DE LA PLAINE
FONTENEAU	Jérémy	12 rue de la Prée de Vie - 85500 LES HERBIERS
FONTENEAU	Justin	62 rue Paul Doumer - 49300 CHOLET
GODREAU	Alexis	7 rue d'Elbée - 49300 CHOLET
LAILLER	Léa	6 route de Chanteloup - 49360 TOUTLEMONDE

LEFRICHE	Faustine	1 les Hauts de St-Hilaire - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE
LE BOULCH	Manon	60 rue de Naples - 49300 CHOLET
LIVENAI	Mathilde	46 avenue Napoléon Bonaparte - 49300 CHOLET
VINCENT	Eloïse	35 rue de la Tréplannière - 49300 CHOLET

Session du 30 avril - Club Aquarius/SO Candé/ADPC 49/
Croix-Rouge Française - ANGERS

ARCHES	Alisson	14 rue Jean de la Fontaine - 49000 ANGERS
BARON	Florine	2 allée des Bourgeois - 49500 SEGRE
BROSSAIS	Amandine	3 allée de la Rivière - 49440 CANDE
BUSSENEAU	Pierre-Florent	28 rue Lamartine - 49500 SEGRE
CAUCHON	Nicolas	1 rue des Caves - 49150 LE GUEDENIAU
CHIGNAGUET	Joan	22 rue D de Puycharic - 49100 ANGERS
DAVY	Anne-Laure	Le Clos de la Boulestrie - 49120 LA JUMELLIERE
DRUELLE	Claire	24 rue Abel Ruel - 49000 ANGERS
DUBILLOT	Thomas	28 rue Charles de Gaulle - 49440 CANDE
GAINCHE	Matthieu	23 rue Louis Gain - 49100 ANGERS
GUERIN	Samuel	La Petite Angevinerie - 49620 LA POMMERAYE
HENRY	Helen	17 square Gustave Flourens - 49000 ANGERS
HOUSSAIS	Pierre-Antoine	Le Poncteau - 49520 COMBREE
HOUSSAY	Thibault	15 rue Delaage - 49100 ANGERS
LAROSSI	Steeve	1 square Flora Tristan - 49000 ANGERS
LECELLIER	Alban	15 avenue Victor Chatenay - 49100 ANGERS
LOUBATIÉ	Manuel	26 rue Jean de la Fontaine - 49000 ANGERS
MARY	Léo	28 Grande Rue - 49800 TRELAZE
MAUGENDRE	Clément	7 allée du Buisson - 49440 CANDE
MONGAZON	Marie	11 square Paul Langevin - 53200 CHATEAU-GONTIER
NICOLAS	Marie	53 route de Cholet - 49610 MURS-ERIGNE
OLLIVIER	Jérémy	7 rue du Commandant Bourgeois - 49130 LES PONTS DE CE
PERRAULT	Charles	5 square du Champ Fleury - 49000 ANGERS
RICHARD	Hubert	31 rue St-Aubin - 49000 ANGERS
ROBERT	Amandine	55 rue du Général Lizé - 49100 ANGERS
ROBERT	Antoine	La Pleurière - 49500 LOUVAINES
ROBIN	François	28 rue de Bretagne - 49440 CANDE
TURPIN	Matthieu	51 avenue du Maréchal Foch - 49160 LONGUE

Session du 10 juin - Institut de Formation en Education Physique et Sportive - ANGERS

AMY	Benjamin	Orgigné - 49320 ST-SATURNIN
BRETON	Benjamin	53 rue des Perrins - 49130 LES PONTS DE CE
CHASLES	Corentin	27 avenue de l'Europe - 49130 LES PONTS DE CE
DALIFARD	Simon	17 rue du Bourgon - 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU
DUBOS	Jean-Eudes	La Baillée - 53270 STE SUZANNE
HARRIS	William	76 rue Adolphe Girardeau - 49130 LES PONTS DE CE

Session du 11 juin - Institut de Formation en Education Physique et Sportive - ANGERS

BANCHEREAU	Franck	3 rue de la Landelière - 49080 BOUCHEMAINE
BASLE	Valentin	9 avenue François VILLON - 49130 LES PONTS DE CE
BERNIER	Clément	34 rue Jean Bodin - 49000 ANGERS
BIDON	Myrtille	14 rue Saint-Jean - 49250 LA MENITRE
GAZEAU	Maxime	2 chemin de la Servantière - 49490 NOYANT
NAULT	Matthieu	19 rue Joseph Esnault - 49130 LES PONTS DE CE
RADJEBAY	Karim	7 chemin des Noël's - 49130 STE GEMMES SUR LOIRE
VANANDRUEL	Alice	45 allée des Fauvettes 62152 HARDELLOT PLAGE

Session du 25 juin - Club Aquarius/IFEPSA/ADPC 49/

Croix-Rouge Française - CHOLET

ANIZON	Elise	3 allée de Toulouse-Lautrec - 49240 AVRILLE
BOISSON	Rémi	34 bis rue Victor Hugo - 49100 ANGERS
FUENTES	Magali	Les Cèdres - 85590 LES EPESSES
GRANVEAU	Thomas	10 rue Anne Franck - 49000 ANGERS
GUILLARD	Paul	La Chaume - 37240 CUSSAY
HOCQUARD	Mathilde	9 chemin de l'Ebaupin - 49130 LES PONTS DE CE
KULIBERDA	Justine	12 square de la coriandre - 49070 BEAUCOUZE
LEBOUC	Julie	2 rue des Boisselées - 49160 LONGUE
LHERITIER	Victor	25 place Lafayette - 49000 ANGERS
REGLIN	Benoît	3 chemin de la Bienvenue - 49630 MAZE
VARUTTI	Paola	6 chemin de la Péronnière - 49125 TIERCE

Angers, le 19 août 2010

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles

Signé : Gilbert MANCIET



CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET

- Objet: Concours interne sur épreuve d'agent de maîtrise spécialisé restauration, paru dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire du mois d'août 2010. Annulation

Le concours en interne sur épreuves d'agent de maîtrise spécialité restauration concernant le Centre Hospitalier de Cholet, paru dans le recueil des actes administratifs n°8 du mois d'août 2010 est annulé.

Cholet, le 27 août 2010

La Directrice adjointe
Chargée des ressources humaines

Signé, Stéphanie GASTON